

URML MARTINIQUE

RAPPORT MORAL

2017



UNION
RÉGIONALE
DES MÉDECINS
LIBÉRAUX

M A R T I N I Q U E

Assemblée générale du 15 mars 2018

Rapport moral du Dr Anne CRIQUET-HAYOT, Présidente,

Relatif à l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par l'élection du Président Emmanuel Macron, insufflant un nouveau dynamisme dans la classe politique.

Le virage ambulatoire, acté dans la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, renforcé par le discours de notre ministre le Pr Agnès BUZYN qui veut s'appuyer sur les acteurs de terrain, ne peut se faire sans nous Médecins Libéraux.

La voix de la médecine libérale doit être entendue, écoutée, et portée avec vigueur autant sur notre territoire Martiniquais, qu'au niveau national. Un dossier exposant nos spécificités a été remis à la Ministre de la Santé lors des journées de la Baule, qui se sont déroulées les 31 août et 1^{er} septembre 2017, et à Gaëlle NERBARD au Ministère de l'outre-mer le 8 novembre 2017 (conseillère chargée des Affaires Sociales, du Travail, de l'Emploi, de la Santé et de la Jeunesse au cabinet de la Ministre Annick Girardin).

Les efforts portés par notre équipe, pour être connue et reconnue par tous comme une équipe d'acteurs de santé importants, portent leurs fruits, assurant une meilleure lisibilité de l'URML, et de fait de l'action de la médecine libérale.

La nouvelle communication mise en place dès notre élection de l'URML a été renforcée et valorisée par tous les moyens mis à notre disposition : site internet, Média, presse écrite, réseaux sociaux.

A présent, les confrères, la population, les médias, les mairies connaissent l'URML.

En 2016, nous avons dû puiser dans nos réserves financières pour pouvoir mener à bien les actions portées par l'URML, reflet de notre savoir-faire et de notre sérieux. Cet engagement nous a permis d'afficher par nos actions les missions qui sont les nôtres.

Notre choix politique se trouve conforté puisque notre crédibilité est reconnue comme l'atteste la signature des conventions avec les organismes institutionnels et politiques en 2017 :

- **ARS** : CPOM annuel pendant 4 ans (100 000 €)
- **ARS IRMA** : 24 419,16€
- **CTM** : Sport chez la personne âgée (15 000 €)
- **CGSSM** : Vaccination (7400 €)
- **Mairie de Fort de France** : Pour ta santé bouge avec ta ville
- **DJJS** : Pour ta santé bouge avec ta ville
- **Fondation de France** : prévention suicide (10 000 €)

- Mécènes HSE : 46 450€ ; Crédit Agricole : 14 500€ ;

Cette nouvelle donne financière est la conséquence d'une meilleure connaissance de l'URML : elle permet de maîtriser au mieux le budget, et par conséquent de vous présenter un budget 2017 à l'équilibre.

Pour augmenter nos recettes, nous avons mis en place une véritable chasse aux financements, en répondant aux appels à projet et en sollicitant les partenaires sur les thématiques qui nous semblaient pertinentes au niveau du territoire aussi bien pour nos confrères que pour la population martiniquaise.

Pour diminuer les dépenses, une nouvelle méthodologie a été instaurée pour maîtriser la gestion des affaires courantes :

- Feuilles de temps limitatives mensuelles, avec fiche de présence par action adossé à un code analytique
- Limitation des heures mensuelles de présence des médecins, 24H pour la Présidente, 12 h premier Vice-Président, 10 h pour les autres médecins
- Le temps passé, notifié pour les actions, ou les projets d'action n'est rémunéré que lorsque le financement a été trouvé : pas de financement, pas d'action
- Modification du règlement intérieur voté à l'AG du 13 mars pour proratiser les réunions extérieures, avec un temps inférieur à 4h sur le temps passé en réunion et avec bien sur un maximum de 12C par demi-journée
- Pour les actions réalisées à l'extérieur, justification attestation de présence.

Bien sûr ce changement a nécessité une modification de fonctionnement avec une adaptation des médecins et du personnel au sein de l'URML.

Madame Jean Charles, a été déclarée définitivement inapte à tout poste dans l'association par la médecine du travail en date du 19 décembre 2016 et notre conseil Maître Macchi a procédé à la rédaction des documents nécessaires au licenciement qui a eu lieu le 17 janvier 2017, avec le paiement de 27561 € d'indemnités.

Fin 2017, une plainte a été déposée par Madame Jean Charles pour harcèlement moral et soumission d'une personne vulnérable ou dépen-

dante à des conditions de travail indignes, ainsi qu'une seconde au Prudhomme réclamant la somme de 200 000 € d'indemnisation.

Depuis juin, j'ai alerté le bureau sur la nécessité d'étoffer l'équipe par le recrutement d'une personne ayant les compétences pour établir, structurer, suivre les projets, d'autant plus que le Décret n°2017-886 du 9 mai 2017 nous oblige à une comptabilité analytique.

A titre personnel, pour maintenir ce cap, j'ai dû effectuer gracieusement de nombreuses tâches dont certaines ne relevaient pas de mes fonctions, en consacrant mes vacances d'août à la rédaction du projet @NSANM pour son dépôt à la date demandée du 25 août.

Le recrutement d'une chargée de mission avec les compétences requises, pour assurer le suivi des projets et des actions de l'URML a été voté à l'AG du 21 septembre 2017, vote dont la validation a été contestée par le Dr Mogade, puis finalement validé lors de l'AG du 12 octobre 2017.

Le rapport de la commission de contrôle du 21 septembre requérant des explications, malgré les réponses apportées lors l'AG du 12 octobre, a été envoyé dans sa version initiale par la commission de contrôle à l'ARS et au Préfet.

Le fonctionnement basé sur la rigueur a été renforcé.

Le Décret n°2017-886 du 9 mai 2017 avec application immédiate « la fraction du budget annuel de l'Union est dédiée à la mise en œuvre du programme annuel de travail, et ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80% du budget annuel. L'utilisation de la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme de travail fait l'objet d'une présentation dans le cadre du rapport d'activité mentionné à l'article R 40318-10 devant être présenté sur le site de l'ARS avant le 31 mars ».

La Trésorière, dès le mois de septembre, a demandé sa mise en application. La comptabilité analytique nécessite une compréhension des projets, avec une analyse financière détaillée aussi bien du temps, que du projet, avec un suivi temporel. Sa mise en place a été problématique pour l'URML car la comptable n'est présente que 2 jours par semaine donc sans une véritable vision globale, et n'a jamais travaillé en suivi analytique. La Trésorière le Dr Sulpicy, Monsieur Dhalluin Manager chez KPMG et moi-même sommes venus travailler fin décembre pendant la fermeture de l'URML pour essayer de combler les retards.

Je tiens à remercier Monsieur Dhalluin Manager chez KPMG pour le travail effectué car il est venu procéder lui-même à l'affectation des comptes de charges de personnel, les amortissements, la ventilation par

actions, en procédant à 309 OD analytiques le 07 mars 2018, ainsi que Madame le Commissaire aux Comptes Madame Cabrisseau Sylvius qui a travaillé dans un temps très contraint, pour être en mesure de vous présenter les comptes au 15 mars afin de respecter la date imposée par le décret.

La déclaration de liens de parenté ente les membres de l'AG et le personnel a été effectué conformément à la nouvelle réglementation (Madame Jean Charles compagne du Dr Mogade et Madame Arnuel belle-sœur du Dr Tseng Ching).

Création de comités scientifiques pour travailler en co-construction sur des projets.

Le film Rose en est l'exemple avec les messages co validés par tous : URML, Préfecture, ARS, réseau Addictions, Comité martiniquais de prévention de l'alcoolisme et des addictions (CMPAA), MIIDECA. Il a été présenté à Madiana le 08 février 2017 avec tous les partenaires par Madame SERRE Perrine, Directrice de cabinet du préfet.

L'intégration dans nos statuts lors de l'AG du 11 janvier 2016 dans l'objet de l'URML *enseignement et recherche*, confère toute notre légitimité à participer au PHRC APSOM (algorithme de la prévention du suicide dans les populations d'outre-mer), et à conduire l'étude prospective sur la prise en charge des enfants nés de mamans ZIKA +, malgré l'absence de financement, les pouvoirs publics ayant préféré un fléchage hospitalier.

Une aide active aussi bien matérielle que technique a été apportée aux internes, en les accompagnants dans leurs travaux :

- Une publication internationale Kite-surfers'sun risk in the tropics, par Marion Villard
- Thèse sur la Panorama de la médecine Libérale en Martinique par Stéphanie Uruslet
- Thèse RECUM ML étude sur la représentation du suicide en population ultra marine chez les médecins libéraux en Martinique par Jean Olivier Casteix

Je tiens à remercier Madame Gabet, attachée de mission, pour le travail effectué. Par la solidarité du monde libéral envers eux, notre relève de demain, nous pourrons ainsi améliorer l'efficacité et la pertinence de la santé en Martinique.

La spécificité de notre territoire a été l'occasion pour l'URML d'exposer nos problématiques au niveau national :

- **La guerre des moustiques : Moustiques Humains 3 VS 0** sur les arboviroses lors d'une présentation en grand amphi porte Maillot lors du congrès de médecine générale du 30 mars au 1^{er} avril 2017, (Dr Anne Criquet Hayot),
- **Place de la médecine libérale en situation de catastrophe**, retour d'expérience Haïti, Irma à Clermont Ferrand le 04 novembre 2017 (Dr Gilles GOULON)

La coopération entre les différents acteurs du territoire a été renforcée :

- **Solidarité avec les îles du Nord suite au passage des cyclones IRMA et JOSE**, accueil de sinistrés à l'aéroport et au port maritime organisé par l'URML. Notre participation a été remarquée et nous avons reçus des remerciements de la part du Pr Agnès Buzin Ministre de la Santé, du Pr Benoit Vallet Directeur de la Santé, et de Monsieur le Préfet Franck Robine
- **Ville hôpital**, avec l'intégration de l'URML dans le PHRC APSOM, le dépistage de la rétinopathie diabétique avec la mise à disposition pour le CHUM d'un rétinographe, propriété de l'URML, pour la population du Nord Atlantique, les formations avec les chirurgiens de la MFME à l'URML,
- **Mairie de Fort de France et CODEP EPGV** : action « pour ta santé bouge avec ta ville »
- **Actions d'information dans les mairies par les médecins avec d'autres professionnels de santé et les associations pour le grand public sur les différents secteurs du territoire** : « Et si c'était un parkinson ? »
- **Rectorat** : étude sur les comportements solaires chez les enfants de CM1
- **AMREC** : Mars bleu
- **Associations de malade** : Octobre Rose

- **Patients** : formation de patients experts à l'URML Dr Bellon Tulle
- **Avec les autres URPS** : CPTS Madinina, travail sur la RRAC Dr Goulon

Le projet phare pour l'année 2018 sera d'accompagner nos confrères sur la voie des ESP, des CPTS en les aidant à écrire et à formaliser leur projet de santé, accompagner par notre chargée de mission de l'URML Martinique

Tout changement organisationnel (innovation, management du personnel, management de projets) nécessite un accompagnement dans la conduite du changement, phase qui est à conduire au sein de l'URML. C'est le chantier de 2018.

Il faut cependant garder à l'esprit que la conduite du changement nécessite également de nombreux savoir-faire et une montée en compétences, afin d'être pleinement efficace.

Malgré les difficultés rencontrées, le travail considérable et remarquable effectué par l'équipe de l'URML a été possible grâce à la détermination de l'équipe soudée que nous avons construite, en maintenant le cap fixé.

Je tenais à saluer ce travail et à remercier toute l'équipe.

Dr Anne CRIQUET HAYOT
AG du 15 mars 2018